

INVITATION

MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

Chers Amis,

Rencontre exceptionnelle autour de la marque Evian

Nous aurons le privilège d'accueillir **M. Frédéric Lebas**, Directeur de l'usine d'Evian depuis 2024, et **M. François Dussart**, Directeur général du prestigieux **Evian Resort**, pour une conférence croisée passionnante au cœur de l'univers de la marque Evian.



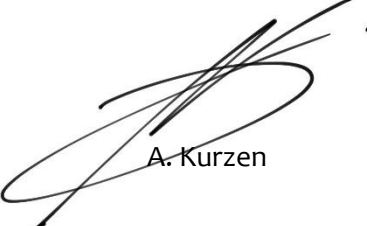
Tous deux occupent des postes clés au sein d'institutions emblématiques qui font rayonner la région d'Evian à l'international. À travers leurs témoignages, ils nous feront découvrir les coulisses d'une marque centenaire, mondialement reconnue pour la pureté de son eau, mais aussi pour son engagement en matière d'innovation, de durabilité et de valorisation du patrimoine local.

Quelles sont les synergies entre industrie et hôtellerie de luxe ? Comment perpétuer une histoire tout en la réinventant ? Quels défis doivent-ils relever aujourd'hui pour porter haut les valeurs d'Evian face aux attentes d'un monde en transition ?

Un moment unique pour plonger dans l'aventure humaine, économique et stratégique de deux figures engagées, au service d'une marque emblématique.

Je vous attends donc nombreux pour venir écouter cette conférence.

À très bientôt.



A. Kurzen

Club de BousSENS | Mardi 30 septembre 2025 | 11h30

Frédéric Lebas & François Dussart

Mardi 30 septembre 2025

Selon le programme suivant :

11h30 – 12h15
12h15 – 13h30
Dès 13h30

Apéritif puis repas
Conférence
Repas

Lieu de la journée :

Le Club de BousSENS
Route de la Coulisse 5
1034 BousSENS

Coupon-réponse

Nom : _____

Prénom : _____

- ☐ Je participe à la manifestation du mardi 30 septembre 2025
- ☐ Je serai accompagné de ____ invité(s)
- ☐ Je ne peux malheureusement pas participer

À retourner au plus vite, **mais au plus tard le mercredi 24 septembre 2025**, à :

Le Club de BousSENS
p.a. Menétrey SA

Rte de Bettens 3

1042 Bioley-Orjulaz

Tél. : 021 732 12 00

Fax : 021 732 13 14

✉ info@leclub-bousSENS.ch

Nous rappelons aux membres qui ne se sont pas excusés ou qui se sont excusés trop tardivement (soit le vendredi précédent, avant 17h30) que nous sommes dans l'obligation de facturer le repas.